Comité consultatif technique (CCT) pour la stratégie de données des caisses populaires et la transformation numérique



Réunion d'ouverture sur la collecte améliorée de données





Ordre du jour

- Mot d'ouverture
- Processus, objectif, échéancier et prochaines étapes du groupe de travail
- Le point sur l'examen de la protection des renseignements personnels
- Points de données sur les pratiques futures du marché
- Questions







Comités consultatifs techniques



Représentants du secteur

Rôle
 Fournir des conseils et des avis d'experts
 Établir un consensus
Formuler des commentairesExaminer les documents

Éclairer la stratégie de collecte de données sur les risques de l'ARSF et le plan de mise en œuvre pour améliorer la gestion des risques dans les caisses populaires de l'Ontario, en mettant l'accent sur les données concernant les risques et en intégrant les données du système des caisses populaires de façon efficace et efficiente.

Partagez le message









- Processus ciblé pour obtenir des <u>conseils techniques</u> précis et détaillés et des <u>commentaires d'experts</u> sur les points de données individuels nécessaires pour évaluer adéquatement le risque
- L'accent est mis sur les données au niveau des instruments comme facteur d'évaluation des risques
- Discussion ouverte et franche à l'appui de cet objectif
- Faites preuve d'ouverture d'esprit, mais concentrez-vous strictement sur les aspects techniques – tout est une question de données sur les risques
- Sélection, par les caisses populaires, des points de données pour le risque, et non l'ARSF
- Durée limitée : au moins un modèle au niveau des instruments sera rempli à chaque séance





Examen, dirigé par les caisses populaires, des données au niveau des instruments



- Examen, dirigé par les caisses populaires, des modèles de données au niveau des instruments :
 - Séances de travail en personne où des experts en la matière des caisses populaires collaborent sur les points de données nécessaires à une évaluation adéquate des risques

L'ARSF facilite la discussion et fournit des conseils au besoin

Prêts à la consommation

Prêts commerciaux

Dépôts

Emprunts

Investissements

Produits dérivés

 Extrant : ensemble de données au niveau des instruments qui peut être intégré à un projet de norme de données réglementaires pour consultation publique.





Étapes du processus



- Les caisses populaires reçoivent des modèles de données au niveau des instruments pour ce qui suit : Prêts à la consommation, prêts commerciaux, dépôts, emprunts des caisses populaires, placements, produits dérivés (aujourd'hui)
- Fournir une évaluation préliminaire des données sur trois aspects : 1) nécessité des points de données pour l'évaluation des risques, 2) disponibilité et 3) clarté de la description des données (2 semaines)
- Séances de travail en personne avec des experts en la matière des caisses populaires (du 11 au 14 octobre) :

Séance 1 : Modèle de prêt à la consommation

Séance 2 : Modèle de prêt commercial (comprend les prêts agricoles et institutionnels)

Séance 3 : Dépôts

Séance 4 : Placements, emprunts et produits dérivés

 Des séances de suivi peuvent être prévues pour la semaine du 17 au 21 octobre, au besoin.





Mesures à prendre et principaux points à retenir



Mesures à prendre :

- L'ARSF fournit la première ébauche des modèles au niveau des instruments et envoie des invitations aux réunions des groupes de travail aujourd'hui
- Le représentant de la caisse populaire fait connaître le processus au sein de son organisation et transmet l'invitation aux experts en la matière pertinents pour chaque séance
- Les experts en la matière des caisses populaires commencent l'évaluation préliminaire des modèles de données et retournent les modèles remplis d'ici le 7 octobre

Principaux points à retenir :

- Veuillez informer les autres intervenants du secteur des progrès d'EDC et de l'échéancier du lancement à la mi-2023.
- Il y aura une consultation publique sur la Norme de données réglementaires qui comprend les données au niveau des instruments.









- L'ARSF a retenu les services d'un cabinet d'avocats possédant une vaste expérience de la protection des renseignements personnels pour examiner l'ensemble complet de données :
 - L'ensemble de données comprend un petit nombre de points de données dans le modèle de prêts à la consommation qui seraient des renseignements personnels.
 - L'ARSF peut recueillir des renseignements personnels en vertu du paragraphe 38(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP) parce que cela est nécessaire à la bonne administration des activités légalement autorisées de l'ARSF.
 - Les caisses populaires peuvent communiquer des renseignements personnels à l'ARSF en vertu de l'article 7 de la LPRPDE parce qu'ils sont « exigés par la loi » en vertu des articles 198 et 199 de la LPCUC
 - En général, l'ARSF pourrait refuser l'accès aux données recueillies qui sont des « renseignements personnels » ou des « renseignements commerciaux de nature délicate » concernant les caisses populaires en vertu de l'article 21 et du paragraphe 17(1) de la LAIPVP
- L'opinion ne peut malheureusement pas être partagée, car elle est privilégiée
- Une foire aux questions générale sera affichée sur le site Web de l'ARSF







Données sur les pratiques du marché

- a) Partager la feuille de route de l'ARSF pour déterminer et recueillir les indicateurs de pratiques
- b) Demander à des volontaires du CCT de collaborer avec l'ARSF à l'élaboration de l'ébauche des indicateurs de pratiques

Antoinette Leung – Responsable, pratiques des institutions financières et des maisons de courtage d'hypothèques

Kirk Quinn, directeur principal, Pratiques des institutions financières





Que sont les indicateurs de pratiques?



- Données ou informations indiquant, à un moment dans le temps ou au fil du temps, un risque au chapitre des pratiques du marché, qui s'énonce comme suit : Il s'agit de la probabilité que les pratiques, les actes ou les omissions d'une caisse populaire ou de membres de son personnel entraînent un préjudice ou produisent des résultats médiocres ou injustes pour ses membres ou ses clients.
- En général, il s'agit a) des activités actuelles et prévues d'une caisse populaire, b) de ses membres ou de ses clients, c) de ses interactions avec ses membres ou ses clients, et d) de ses antécédents en matière de réglementation ou de conformité avec l'ARSF/la CSFO* ou ses autres organismes de réglementation.
- Qualitative ou quantitative, mais souvent maintenue par une caisse populaire en dehors de son système de rapports financiers





Pourquoi les indicateurs de pratiques sont-ils utiles?



- Appuyer la supervision fondée sur les risques de l'ARSF en nous permettant :
 - D'axer nos ressources réglementaires sur les caisses populaires qui présentent le risque au chapitre des pratiques du marché le plus élevé ou sur les entreprises d'une caisse populaire qui présentent le risque au chapitre des pratiques du marché le plus élevé.
 - Éclairer l'évaluation intégrée des risques et l'élaboration d'un profil de risque global pour chaque caisse populaire
- Appuyer l'objectif d'une caisse populaire qui consiste à servir les membres et les clients en leur fournissant des renseignements qui leur permettent de répondre aux besoins ou aux préoccupations des membres et des clients et d'améliorer continuellement les services.



Feuille de route proposée pour la détermination et la collecte des indicateurs de pratiques







Déterminer l'ébauche des indicateurs de pratiques et l'objectif*

Demander au CCT des commentaire s sur les indicateurs de pratiques provisoires, s'ils atteignent l'objectif énoncé et s'il existe des solutions de rechange

Peaufiner les indicateurs de pratiques

Comprendre du CCT les exigences opérationnelle s ou autres pour que les caisses populaires fassent le suivi des indicateurs et en produisent rapport, et proposer une date d'entrée en vigueur pour la production de

rapports

Consulter le secteur au sujet des indicateurs de pratiques proposés et du calendrier de production de rapports

Effectuer la Intégrer les mise en commentaire s du secteur œuvre, c.-à-d. au besoin commencer la collecte

Plan actuel:

- Commencer l'étape 1 (*) à l'automne 2022
- Mise en œuvre dans le cadre des phases ultérieures d'EDC



Exemples d'indicateurs de pratiques



- Caractéristiques démographiques des membres ou des clients, p. ex., âge, scolarité, langue, lieu de naissance (p. ex., à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada)
- Indicateurs de vulnérabilité financière des membres ou des clients
 - Résilience financière : Revenu faible/instable, faible épargne
 - Capacité financière : Faible littératie financière et/ou faible confiance dans la gestion des questions financières, faibles compétences en littératie et en numératie, faibles compétences numériques, etc.
 - Événements de la vie : Responsabilités de soins, deuil, rupture de relation, etc.
- Registres des plaintes ou des problèmes tenus par une caisse populaire
- Indemnités versées aux membres ou aux consommateurs

Autres considérations :

- Données agrégées par rapport aux données transactionnelles
- Fréquence des rapports







Des questions?

